

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'Université du temps libre pour les personnels retraités de l'Université de Lorraine sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 13 juin 2019


Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

26 JUIN 2019

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE

TARIFS

Metz : 80 euros / personne - 150 euros par couple
Thionville : 55 euros / personne - 105 euros par couple
Saint-Avold : 55 euros / personne - 105 euros par couple
Sarreguemines : 40 euros par personne / 75 euros par couple

Latin : 150 euros
Grec : 150 euros
Lecture : 60 euros
Reliure : 200 euros ou 150 euros (si les cours durent 2h)

Partenariats (conventions) :

SRIAS : 50 euros

CCAS : 1 Pass Avant'Âge de 25 euros :
= 55 euros à régler à l'UTL
ou 2 Pass Avant'Âge de 25 euros
= 30 euros à régler à l'UTL

- *Les partenaires nous reversent la différence en fin d'année universitaire lorsque l'UTL leur aura envoyé le nombre d'inscrits.*

Gratuité :

- le personnel UL
- les étudiants UL
- les étudiants d'autres établissements
- les demandeurs d'emploi

Réductions :

Si la personne choisit les conférences et 1 atelier : une réduction de 10 euros sera appliquée

Si la personne choisit les conférences et 2 ateliers : une réduction de 20 euros sera appliquée

Si la personne choisit uniquement 2 ateliers : une réduction de 10 euros sera appliquée

Si la personne choisit 3 ateliers : une réduction de 20 euros sera appliquée